



Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 26
Quorum du vote : 16
Nombre de membres votants : 26
Date de convocation : 12/01/2023

**DELIBERATION N°1
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 25 JANVIER 2023**

INTERET COMMUN

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Crest, sous la présidence de Gérard CROZIER.

Etaient présents :

Conseil Départemental : Mme Martine CHARMET ; MM. David BOUVIER, Daniel GILLES, Jacques LADEGAILLERIE

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mme Agnès FOUILLEUX ; MM. Jean Louis BAUDOUIN (suppléant de Gilles MAGNON), Christophe LEMERCIER, Jean-Marc MATTRAS (suppléant de Jean-Pierre POINT), Franck MONGE, Jean-Philippe ROCHE, Frédéric TRON

Communauté des communes du Diois : Mme Dominique VINAY ; MM. Pascal BAUDIN, André GIRARD, Gérard PERDRIX, Daniel ROLLAND

Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT ; MM. Robert ARNAUD, Gilbert CHAREYRON, Philippe CHAVE, Gérard CROZIER, Francis FAYARD, René ESTEOULLE, Jean-Marc PEYRET, Jean SERRET, Cyrille VALLON

Autres présents :

SMRD : Mmes Caroline JEANJEAN, Charlène PAYAN ; MM. ARNAUD David, Julien NIVOU

Etaient excusés :

Conseil Départemental : MM. Claude AURIAS, Éric PHELIPPEAU

Communauté des communes du Diois : Mme Anne-Line GUIRONNET

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mme Dominique MARCON ; M. Jean-Pierre POINT

Communauté de communes du Val de Drôme : M. David GARAYT

OBJET : Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes - Présentation du rapport d'observations définitives et de la réponse écrite du Président du SMRD

Le Président informe du contrôle des comptes et de la gestion du Syndicat par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) dans le cadre d'une enquête nationale sur la gestion quantitative en contexte de changement climatique.

Il précise que ce contrôle a débuté en février 2022 et a porté sur la période 2016-2021.

Il informe qu'au terme de plusieurs mois de procédure cadré par le Code des juridictions financières, le rapport d'observations définitives, reçu le 5 janvier 2023, doit faire l'objet d'un débat en Comité syndical pour que ce document puisse être rendu communicable à toute personne qui en fait la demande.

En outre, dans un délai d'un an à compter de ce jour, un rapport qui détaille les actions entreprises par le Syndicat pour répondre aux observations émises par la CRC devra également être présenté devant l'assemblée.

Le Président aborde ensuite les cinq recommandations émises par la CRC. Trois concernent la gestion du Syndicat et deux la Commission Locale de l'Eau et les travaux de révision du SAGE :

- Mettre en place une comptabilité analytique reprenant les trois cartes de compétences pour affiner le suivi de la programmation pluriannuelle ;
- Améliorer les prévisions budgétaires et les taux d'exécution pour garantir une information financière de qualité aux élus lors du vote des budgets ;
- Elaborer des procédures opérationnelles en matière de comptabilité, de gestion des ressources humaines et de commande publique pour assurer la continuité du service.
- Préciser la cotation des gains pour la ressource en eau présente dans le SAGE 2013 ;
- Réaliser le bilan financier global du SAGE de deuxième génération pour permettre de chiffrer le futur SAGE.

Il passe également en revue les points de satisfaction émis par la CRC ainsi que les points de vigilance.

Avant de procéder au débat, le Président donne lecture des réponses et remarques qu'il a transmises par courrier du 16 décembre 2022 tel qu'annexé au rapport d'observations définitives.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, l'UNANIMITE :

- PREND ACTE du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes daté du 8 novembre 2022,
- PARTAGE et REITERE les observations exprimées par le Président du SMRD dans le courrier en réponse daté du 16 décembre 2022,
- MANDATE le Bureau pour travailler les recommandations et suggestions émises par la Chambre Régionale des Comptes,
- INVITE la Commission Locale de l'Eau à s'appuyer sur les recommandations de la CRC qui concernent le SAGE dans l'optique de sa révision,
- CHARGE le Président, dans l'optique de sécuriser le fonctionnement du Syndicat comme le suggère la CRC, de conduire un travail avec l'Agence de l'eau pour construire un partenariat pluriannuel.

Le Président du SMRD
Gérard CROZIER

SYNDICAT MIXTE DE LA RIVIERE
DROME ET DE SES AFFLUENTS

